

21 février 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GERARD PERRIER INDUSTRIE

(Eurolist)

Par courrier du 17 février 2006, reçu le jour même, la société Bestinver Gestion SGIIC SA (CL Juan de Mena, 8 – 28014 Madrid, Espagne), agissant pour le compte de fonds et SICAV dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 février 2006, par suite d'une acquisition d'actions, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GERARD PERRIER INDUSTRIES, et détenir pour le compte des fonds et SICAV dont elle assure la gestion, 51 975 actions GERARD PERRIER INDUSTRIES représentant autant de droits de vote, soit 5,36% du capital et 5,42% des droits de vote de cette société¹, de la façon suivante :

	actions et droits de vote	% capital	% droits de vote
Bestinfond FI	12 926	1,33	1,35
Bestinver Internacional, FI	37 584	3,88	3,92
Texrenta Inversiones Sicav	1 258	0,13	0,13
Draco Inversiones Sicav	207	0,02	0,02
Total	51 975	5,36	5,42

¹ Sur la base d'un capital composé de 969 000 d'actions représentant 959 411 droits de vote.